

GAZIFERE INC.
CONCILIATION DE CHAQUE COMPOSANTE DE LA BASE DE TARIFICATION AVEC LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
FERMETURE DES LIVRES
ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2016

No de ligne		
1	<u>VALEUR NETTE REGLEMENTEE (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 9, colonne 13)</u>	
2		
3	Conciliation de la valeur comptable nette (VCN) à la base de tarification avec les états financiers vérifiés :	
4		<u>(000\$)</u>
5		
6	VCN des immobilisations corporelles selon la note 3 des états financiers	139,472
7		
8	Moins: VCN des activités non réglementées selon la note 3 des états financiers :	
9	Appareils loués	(22,767)
10	Autres	(35)
11		<u> </u>
12	VCN des immobilisations réglementées aux états financiers	116,670
13		
14	Moins: Montant d'amortissement cumulé présenté aux "Autres passifs à long terme" selon la note 8 des états financiers	(29,317) (1)
	Projets de plus de 450 000 \$ et entente avec la Ville de Gatineau	(2,019) (2)
15		
16	Plus : VCN des actifs incorporels attribuable aux activités réglementées selon la note 5 des états financiers	<u>937</u>
17		
18	Valeur nette réglementée présentée à la base de tarification	<u><u>86,271</u></u>
19		
20		
21	Notes : (1) Portion de l'amortissement cumulé pour les conduites principales, les branchements d'immeubles et les compteurs	
22	présentée aux "Autres passifs à long terme" sous la rubrique "Frais futurs d'enlèvements et de restauration des lieux"	
23	à la note 8 des états financiers et ce, depuis 2009, suite au retrait du chapitre 1100 du manuel de l'ICCA qui permettait	
24	certaines exemptions aux entreprises à tarifs réglementés. Pour les fins de l'établissement de la base de tarification,	
25	ce montant demeure à l'amortissement cumulé.	
26	(2) Voir GI-2, document 1.5, page 1 de 1, lignes 16, 17, 18 et 19, colonne 12.	
27		
28		
29	<u>COMPTES DIFFERES (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 12, colonne 1)</u>	
30		
31	Veillez vous référer aux lignes indiquées ci-dessous provenant de la pièce GI-34, document 1, de la requête 3924-2015,	
32	révisée en date du 17 février 2016 qui constitue le montant des comptes différés pour un montant total de 336 516\$	
33	au 1er janvier 2016 tel que présenté à la base de tarification et approuvé dans la décision D-2016-014 :	
34		
35	Ligne 12 Charges réglementaires - comptes d'écart 2014	208.9
36	Ligne 24 PGEE - compte d'écart 2014	157.3
37	Ligne 38 Quote-part versée au MRNF - compte d'écart 2014	(67.7)
38	Ligne 44 SPEDE - compte d'écart 2014	13.0
39	Ligne 50 Francisation - compte d'écart 2014	25.0
40		<u>336.5</u>
41	Auxquels s'ajoutent les comptes différés suivants :	
42		
43	SPEDE - écart entre réel 2015 et budget 2015 approuvé dans la décision D-2016-014, page 32, paragraphe [96]	(32.9)
44	Contributions au fonds de pension - écart entre réel 2013 et 2014 et budget 2013 et 2014 approuvé dans la décision D-2016-014, page 31, paragraphe [91]	(124.6)
45		
46	Ce montant fait partie des "Autres actifs" présentés à la note 4 des états financiers sous la rubrique	
47	"Charges reportées à recevoir" au 31 décembre 2016 (5 162\$) et est complètement amorti au 31 décembre 2016.	<u>179.0</u>
48		
49		
50	<u>PROGRAMMES COMMERCIAUX (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 14, colonne 13)</u>	
51		
52	L'actif de frais de programmes commerciaux (aides financières à amortir) est présenté à la note 4 des états financiers	
53	sous la rubrique "Charges reportées à recevoir" (5 162\$). Au 31 décembre 2016, son solde est de 57 252\$.	
54		
55		<u><u>57.3</u></u>

GAZIFERE INC.
CONCILIATION DE CHAQUE COMPOSANTE DE LA BASE DE TARIFICATION AVEC LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
FERMETURE DES LIVRES
ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2016

No de ligne		
1	<u>AJUSTEMENT DU COÛT DU GAZ (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 17, colonne 13)</u>	
2		(000\$)
3	Ce montant fait partie des "Comptes créditeurs et charges à payer" (9 148\$) présenté au bilan.	
4	Le détail du compte d'ajustement du coût du gaz se retrouve à la pièce GI-8, document 1.	(367)
5		
6		
7	<u>AUTO ASSURANCE (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 18, colonne 13)</u>	
8		
9	Provision pour auto assurance telle que présentée au bilan	(250)
10	Moins: Auto assurance reportée selon la note 4 des états financiers	114
11		
12		(136)
13		
14		
15		
16	<u>STABILISATION DE LA TEMPERATURE (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 19, colonne 13)</u>	
17		
18	Les composantes du compte de stabilisation de la température se retrouvent aux états financiers ainsi :	
19		
20	Un premier montant de (1 875 774)\$ représentant le compte de stabilisation de la température des années non	
21	subjettes à amortissement (ici, les années 2015 et 2016). Une portion à long terme de (1 244)\$ est incluse	
22	aux états financiers dans les "Autres passifs à long terme" sous la rubrique "Comptes de stabilisation tarifaire"	
23	(2 301\$) à la note 8 des états financiers et une portion à court terme de (632)\$ présentée au Bilan sous la rubrique	
24	"Charges reportées à payer" (2 729\$).	(1,876)
25		
26	Un deuxième montant de (2 455 371)\$ représentant le compte de variation de la température des années	
27	subjettes à amortissement (ici, les années 2011 à 2014). Une portion à long terme de (1 011)\$ est incluse	
28	aux états financiers dans les "Autres passifs à long terme" sous la rubrique "Comptes de stabilisation tarifaire"	
29	(2 301\$) à la note 8 des états financiers et une portion à court terme de (1 445)\$ présentée au Bilan sous la	
30	rubrique "Charges reportées à payer" (2 729\$).	(2,455)
31		
32	Un troisième montant de 1 164 361\$ représentant l'impôt sur les bénéfices futurs relatif au compte de stabilisation	
33	de la température présenté à la note 9 des états financiers sous la rubrique "Comptes de stabilisation	
34	tarifaire" (1 508\$).	1,164
35		
36		(3,167)
37		
38	<u>GAZ PERDU (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 20, colonne 13)</u>	
39		
40	Un montant de (46 767)\$ représente le compte de stabilisation du gaz perdu 2016 préliminaire et est inclus aux états	
41	financiers dans les "Autres passifs à long terme" sous la rubrique "Compte de stabilisation tarifaire" (2 301\$)	
42	à la note 8 des états financiers.	(47)
43		
44	Un ajustement du compte de stabilisation du gaz perdu 2016 qui sera comptabilisé aux états financiers en 2017,	
45	mais dont il est tenu compte dans la Fermeture 2016.	6
46		
47	Un montant de (328 950)\$ représente le compte de stabilisation du gaz perdu 2015 et est inclus aux états	
48	financiers dans "Passif à court terme" sous la rubrique "Charges reportées à payer" (2 729\$)	(329)
49		
50	Un montant de 99 484\$ représente l'impôt sur les bénéfices futurs relatif au compte de stabilisation du gaz	
51	perdu présenté à la note 9 des états financiers sous la rubrique "Comptes de stabilisation tarifaire" (1 508\$).	99
52		
53		(270)

GAZIFERE INC.
CONCILIATION DE CHAQUE COMPOSANTE DE LA BASE DE TARIFICATION AVEC LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
FERMETURE DES LIVRES
ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2016

No de
 ligne

1	FONDS DE ROULEMENT À LA BASE DE TARIFICATION	
2		
3	<u>COUT DU GAZ (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 27, colonne 12)</u>	(000\$)
4		
5	Coût du gaz présenté à l'état des résultats des états financiers	29,964
6		
7	Plus : Ajustement au compte de stabilisation du gaz perdu 2016 qui sera comptabilisé	
8	dans les états financiers en 2017	6
9		
10	Moins : Compte cumulatif du gaz présenté à la note 5 de la pièce GI-2, document 1	
11	page 2 de 3, ne faisant pas partie du calcul du fonds de roulement	121
12		
13		<u>30,091</u>
14		
15		
16		
17	<u>EXPLOITATION (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 28, colonne 12)</u>	
18		
19	Charges d'exploitation et entretien présentées à l'état des résultats des états financiers	12,089
20		
21	Plus : Honoraires professionnels comptabilisés en CFR-PGEÉ dans les états financiers, corrigés d'un point	
22	de vue réglementaire (D-2016-014, paragraphe 87).	(26)
23		
24	Moins : Frais différés présentés à la pièce GI-3 document 1, page 2 de 2, note (1)	(179)
25		
26	Moins : Amortissement des réclamations totales pour l'année 2010 tel que	
27	présenté à la note 3 de la pièce GI-3, document 1, page 2 de 2	(3)
28		
29	Moins : Montant des mauvaises créances faisant partie des charges d'exploitation et entretien, tel que	
30	présenté à la note 6 de la pièce GI-3, document 1, page 2 de 2	(91)
31		
32		<u>11,789</u>
33		
34		
35	<u>TAXES MUNICIPALES ET AUTRES (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 29, colonne 12)</u>	
36		
37	Taxes municipales et autres impôts tels que présentés à l'état des résultats des états financiers	731
38		
39		
40	<u>IMPOTS (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 30, colonne 12)</u>	
41		
42	Charges d'impôts sur les bénéfices présentées à l'état des résultats des états financiers	2,915
43		
44	Moins : Impôts attribuables aux activités non réglementées	(1,400)
45		
46	Impôts attribuables aux activités réglementées pour l'année témoin 2016 tels que	
47	présentés à la pièce GI-6, document 1, page 2 de 2, ligne 36	1,515